

## **Assemblée communale ordinaire du jeudi 29 juin 2017 à la halle de gymnastique**

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n° 21 du 7 juin 2017 et par la publication communale de la même date.

**Présidence** : M. Bernard Michel, Vice-Président des Assemblées  
**Procès-verbal**: Il est tenu par la secrétaire communale  
**Participants** : 23 personnes  
**Scrutateurs** : M. Frédéric Ramseyer et M. Dominique Guenin

M. le Vice-Président ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participant(e)s.

Il fait part des excuses de M. Grégory Franc, conseiller communal en charge des écoles, retenu par des obligations professionnelles.

M. le Vice-Président donne lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

### ***ORDRE DU JOUR***

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 mai 2017.
2. Décider et voter un crédit de fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale. Donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.
3. Discuter et voter la dissolution du syndicat du cercle scolaire du Creugenat et l'abrogation de ses statuts du 15 décembre 2009.
4. Sous réserve de l'acceptation du point 3 ci-dessus, discuter et voter le nouveau règlement d'entente scolaire intercommunale entre les communes de Bure et Courtedoux.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2016, approuver les dépassements budgétaires.
6. Divers.

### **1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 mai 2017.**

M. le Vice-Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. M. le Vice-Président demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture.

**2. Décider et voter un crédit de fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale. Donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.**

M. le Vice-Président demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Vice-Président donne la parole à Mme Maëlle Wenger, conseillère communale en charge du service des eaux usées, pour l'introduction.

Tout d'abord, Mme Wenger explique que les micropolluants sont des substances polluantes qui, à des concentrations infimes dans l'eau, peuvent avoir une action toxique pour tout ou partie des organismes ou de l'écosystème. Ces micropolluants proviennent des produits de nettoyage, des engrais ou encore des médicaments.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Confédération perçoit une taxe auprès de tous les détenteurs de STEP centrales, le montant de la taxe est déterminé par le nombre d'habitants raccordés à la STEP et s'élève à CHF 9.— par habitant raccordé. Mme Wenger explique qu'actuellement cette taxe est prélevée sur le fonds d'épuration des eaux pour les habitants de Courtedoux. Le traitement des micropolluants est obligatoire d'ici à 2035. Dès qu'une STEP aura pris les mesures nécessaires pour réduire les micropolluants, elle sera exemptée de la taxe.

L'objet soumis au vote ce soir est un crédit de CHF 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le SEPE, afin de traiter les micropolluants des eaux de la station d'épuration, selon la législation fédérale. Mme Wenger conclut en précisant que le projet de l'ouvrage a été réalisé par les entreprises RWB Jura SA et Buchs et Plumey SA et donne la parole à M. Patrick Houlmann, du bureau RWB Jura SA pour une présentation précise du projet qui est en réflexion depuis 3 ans.

M. Houlmann rappelle la définition de micropolluants : substances polluantes telles que médicaments, engrais, pesticides, détergents qui finissent toutes à la STEP. Ces substances sont très toxiques pour les organismes aquatiques. La STEP actuelle n'élimine pas totalement les traces de ces micropolluants que l'on retrouve dans l'eau potable.

M. Houlmann rappelle que le traitement des micropolluants est obligatoire d'ici à 2035. La taxe de CHF 9.--/an/habitant instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, demeurera obligatoire tant que l'installation de traitement des micropolluants ne sera pas en service.

M. Houlmann précise qu'il y a une réelle volonté politique de mettre en place rapidement un traitement des micropolluants à la STEP du SEPE afin d'améliorer la qualité de l'Allaine.

M. Houlmann donne maintenant des détails plus techniques quant à la chaîne de traitement retenue : l'ozonation suivie d'une filtration sur sable.

Il s'agit de la production d'un gaz ozoné à partir d'oxygène liquide. L'ozone dissout réagit avec les micropolluants et les détruit. Les eaux traitées sont filtrées sur un filtre à sable pour dégrader les sous-produits de la réaction.

M. Houlmann présente le projet :

Il présente un schéma général ainsi que le site d'implantation (construction des bassins côté forêt fontaine St-Nicolas).

M. Houlmann présente encore un plan d'implantation avec une citerne d'oxygène liquide. Tous les bassins seront enterrés, au-dessus du bâtiment technique.

Ensuite M. Houlmann présente les plans de l'ouvrage ainsi que le concept architectural. A noter que le dossier de présentation sera joint au présent PV.

M. Houlmann parle maintenant de l'évaluation des coûts d'investissement. Le devis a été calculé à CHF 4,7 millions TTC, sur la base des soumissions rentrées.

M. Houlmann va plus dans le détail en déclarant qu'environ 97% du montant est subventionnable. (Confédération 73% - Canton 10 % - SEPE 17 %)

M. Houlmann fait encore une comparaison des coûts d'investissement. Selon formule de l'OFEV pour une installation d'ozonation-filtration de 25'000 EH : coût CHF 5,4 Mio. Selon projet de l'ouvrage : CHF 4,7 Mio, notre prix est donc correct et avantageux.

Ces économies ont pu être réalisées grâce aux offres des constructeurs et entreprises GC avantageuses, un concept simple permettant de minimiser le nombre d'équipements, un concept permettant un écoulement totalement gravitaire et un système de collecte des eaux en sortie des décanteurs minimisant les travaux.

Ensuite M. Houlmann détaille les coûts d'exploitation :

Electricité :	CHF 21'200.—
Oxygène liquide :	CHF 27'500.—
Analyses des micropolluants :	CHF 9'000.—
Personnel :	CHF 19'200.—
Maintenance :	CHF 17'000.--

Ce qui représente un total annuel TTC arrondi à : CHF 101'400.--

La consommation annuelle moyenne d'électricité augmentera de 33% pour la fabrication du gaz sur place (ozone pas stocké ni transporté).

M. Houlmann indique encore les coûts totaux pour le SEPE :

Les coûts annuels totaux SEPE se montent à CHF 146'000.— (arrondi – après subventions) et les coûts annuels totaux sans subventions se montent à CHF 361'000.--. L'amortissement se fera sur 23 ans. Les coûts seront équivalents à la situation actuelle mais l'eau potable sera de meilleure qualité.

Ensuite, M. Houlmann parle de la planification du projet :

De mai à septembre 2017 auront lieu les votations des crédits pour la réalisation de l'ouvrage par les instances compétentes. De juin à septembre 2017 auront lieu le projet d'exécution, les demandes d'autorisations, demande de permis de construire et demandes de subventionnement. Le démarrage des travaux pourra avoir lieu en novembre 2017. De novembre à décembre 2017, il s'agira des travaux de terrassement et rabattement de la nappe phréatique. La fin du terrassement et les travaux de maçonnerie (gros œuvre) auront lieu de mi-janvier à juin 2018. De juillet 2018 à janvier 2019, il s'agira des travaux de second-œuvre, ouvrages de raccordements, CVS, puis d'août à novembre 2018 le montage des équipements électromécaniques.

Ensuite, de novembre à décembre 2018, il s'agira du montage électrique, de l'automatisation et des tests électriques. La mise en route aura lieu entre janvier et février 2019, la réception en eaux en mars 2019. Le décompte final et la demande de versement d'indemnités à l'OFEV interviendront en mai 2019. L'exemption de la taxe fédérale de CHF 9.--/hab. pour le SEPE entrera en vigueur à partir de 2020.

Au terme de cette présentation, M. le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Pascal Marchand s'interroge au niveau des crues. N'y aura-t-il pas de risque d'inondation dans cette zone ? M. Houlmann indique que nous sommes dans une zone bleue des crues, il y aura des précautions à prendre durant les travaux. Un socle et une semelle seront prévus afin que le système ne se soulève pas. M. Houlmann indique toutefois qu'il n'y a jamais eu d'inondation dans ce secteur jusqu'à ce jour.

M. Jean-Luc Fleury se demande que deviennent les micropolluants récupérés dans le sable ? M. Houlmann lui explique que les micropolluants sont neutralisés par le traitement et évacués dans des cimenteries.

Mme Odile Fleury se demande si un toit solaire sur cette installation ne serait pas envisageable ? M. Houlmann lui répond que la question s'est posée lors de l'étude du projet. Toutefois l'endroit étant très encaissé, cette solution n'aurait pas été rentable. Le soleil ne brille que durant une courte période en été à cet endroit. Le reste de l'année l'ensoleillement est très minime, voire inexistant dans le secteur.

M. Jacques Petignat se demande si les bassins extérieurs ne peuvent pas être gelés en hiver. M. Houlmann lui répond par la négative, le mouvement et le débit continu évitent le gel.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président remercie vivement Mme Wenger ainsi que M. Houlmann pour leurs excellentes présentations et toutes les informations apportées. Il clôt la discussion et prie M. Houlmann de sortir de la salle avant de passer au vote. Puis il demande à l'Assemblée :

**Acceptez-vous un crédit de fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation**

**fédérale. De donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement ?**

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Vice-Président demande à M. Houlmann de réintégrer la salle et l'informe du vote de l'Assemblée.

M. Houlmann remercie vivement l'Assemblée pour son soutien à cet important projet et quitte l'Assemblée.

**3. Discuter et voter la dissolution du syndicat du cercle scolaire du Creugenat et l'abrogation de ses statuts du 15 décembre 2009.**

M. le Vice-Président demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Vice-Président donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge des finances qui remplace M. Grégory Franc, conseiller communal en charge des écoles, excusé ce soir.

M. Matthey explique que Bressaucourt va quitter le cercle scolaire du Creugenat au 30 juin, pour rejoindre celui de Fontenais, c'est pourquoi les statuts actuels doivent être modifiés.

Pour le SEN, un syndicat n'est pas la forme juridique adaptée, en effet, nous serions le seul cercle scolaire primaire à avoir un syndicat. Il est donc préférable de créer à la place une « Entente scolaire » plus conforme à la législation.

Afin de pouvoir présenter les nouveaux statuts et valider l'entente scolaire, il faut tout d'abord voter la dissolution du syndicat du cercle scolaire du Creugenat et l'abrogation de ses statuts du 15 décembre 2009.

Suite à ces explications, M. le Vice-Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question particulière. M. le Vice-Président remercie M. Matthey pour les explications fournies et clôt la discussion. Il demande à l'Assemblée :

**Acceptez-vous la dissolution du syndicat du cercle scolaire du Creugenat et l'abrogation de ses statuts du 15 décembre 2009 ?**

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

**4. Sous réserve de l'acceptation du point 3 ci-dessus, discuter et voter le nouveau règlement d'entente scolaire intercommunale entre les communes de Bure et Courtedoux.**

M. le Vice-Président demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Vice-Président donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge des finances qui remplace M. Grégory Franc, conseiller communal en charge des écoles, excusé ce soir.

M. Matthey cite les rôles importants des communes dans les nouveaux statuts, à savoir la nomination des membres de la commission d'école, l'approbation du budget et des comptes du cercle scolaire et l'adoption du règlement du cercle scolaire.

A noter les rôles importants de la commission d'école qui est l'autorité directe de l'école. Elle décide de la localisation des classes et détermine la répartition des élèves dans les différentes classes.

M. Matthey précise que l'adhésion d'une autre commune au cercle scolaire sera possible moyennant l'accord des deux communes. Si une commune souhaite sortir du cercle scolaire, elle pourra le faire, moyennant un préavis de 2 ans, pour la fin d'une année scolaire. La demande de sortie devra être présentée minimum une année à l'avance.

M. Matthey donne lecture complète des nouveaux statuts déposés publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale de ce soir.

Au terme de cette présentation, M. le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Fabian Zürcher fait référence à l'art. 12, il pense que le délai de 2 ans pour sortir du cercle est trop court. M. Matthey déclare que l'on parle beaucoup de fusions de communes actuellement, une fusion pourrait remettre l'entente scolaire en cause. Il pense toutefois que ce délai de 2 ans est raisonnable. M. David Protti, conseiller communal, explique que ce sujet a déjà été abordé en Assemblée des délégués et que, selon les statistiques, les effectifs d'élèves pour Courtedoux sont largement suffisants pour ces 4 à 5 prochaines années. M. Matthey précise toutefois que l'école de Courtedoux ne pourrait pas continuer seule. Ni Courtedoux, ni Bure n'auraient intérêt à quitter cette entente scolaire. M. François Minger, maire, précise encore que tout est instable au niveau de l'enseignement et des écoles, beaucoup de choses, telles que des ouvertures ou fermeture de classes peuvent intervenir d'un semestre à l'autre. Les 2 ans de préavis de sortie ont été repris des anciens statuts.

M. Fabian Zürcher précise qu'il pensait plutôt à l'avenir, si d'autres communes voulaient se joindre à l'Entente scolaire Bure-Courtedoux.

M. Frédéric Ramseyer, membre de la commission d'école, déclare que ce délai de 2 ans est correct. En effet, il a personnellement vécu le cas de Bressaucourt qui avait un délai de 5 ans pour quitter le cercle scolaire, suite à la fusion avec Fontenais et a pu constater que ce délai était beaucoup trop long. Les représentants de Bressaucourt ne s'impliquant plus dans le Cercle scolaire du Creugenat, sachant qu'ils allaient être rattachés à Fontenais.

La parole n'étant plus demandée, au terme de ces discussions, M. le Vice-Président remercie M. Matthey pour son excellente présentation. Il clôt la discussion et demande à l'Assemblée :

**Approuvez-vous le nouveau règlement d'entente scolaire intercommunale entre les communes de Bure et Courtedoux ?**

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

## **5. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2016, approuver les dépassements budgétaires.**

M. le Vice-Président demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Vice-Président donne la parole à M. Yanick Matthey, conseiller communal en charge des finances.

M. Matthey présente tout d'abord le résultat des comptes 2016, qui bouclent sur un bénéfice net de fr. 56'692.--.

M. Matthey indique qu'il va passer en revue les particularités 2016 relatives au compte de fonctionnement :

Premièrement l'on peut constater que l'impôt sur les successions a grandement favorisé le résultat 2016, l'impôt sur le bénéfice des PM a rapporté CHF 67'423.— de plus que budgétisé. M. Matthey indique ensuite que, comme convenu, la péréquation financière a rapporté CHF 97'636.--. Vu le bon résultat de cette année, le Conseil communal a renoncé à alimenter des provisions, ni même à prélever dans celles-ci. Des amortissements extraordinaires d'actifs ont été réalisés à hauteur de CHF 353'328.— et la vente des terrains nous a rapporté CHF 116'678.— (dernière parcelle du lotissement Côte 2, étapes 3&4).

Suite à ces premières explications, M. Matthey fait une analyse des principaux écarts budgétaires (sup. à CHF 5'000.--) toujours concernant le compte de fonctionnement.

Il rappelle la hausse de 20% relative à la rubrique « salaires administration » suite à l'engagement d'une agente administrative dès le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Ensuite M. Matthey parle des routes où l'on peut constater que l'on a moins dépensé que prévu en 2016 (total charges CHF 4'881.— contre CHF 18'000.— mis au budget).

Concernant la rubrique 0240.319.00 « frais divers » aménagement du territoire, M. Matthey précise qu'un montant avait été prévu pour l'acquisition de nouvelles décorations de Noël. Ces dernières n'ont pas encore été achetées en raison du chantier de la rue du Collège. Cette dépense a donc été repoussée à fin 2017, lorsque les travaux routiers seront terminés.

Au niveau du Cercle scolaire du Creugenat, c'est CHF 33'020.— qui ont été dépensés. M. Matthey précise que les prévisions du caissier du Cercle scolaire étaient plus justes que ces dernières années. La rubrique « écolages » des écoles secondaires totalise des charges à hauteur de CHF 39'596.--, contre CHF 46'800.— budgétisées. Nous avons eu moins d'élèves que prévu cette année au niveau secondaire.

Les frais d'aide sociale ont été supérieurs au budget cette année (CHF 56'304.— contre CHF 50'000.— au budget).

M. Matthey passe ensuite aux intérêts des dettes à moyen et long terme qui totalisent des charges à hauteur de CHF 50'201.— contre CHF 60'000.— budgétisés. On peut donc constater la baisse des taux d'intérêts hypothécaires.

M. Matthey parle ensuite des impôts fonciers qui totalisent des produits à hauteur de CHF 134'005.— contre CHF 127'000.— budgétisés. La différence provient des

nouveaux habitants qui n'avaient pas été pris en compte lors de l'établissement du budget.

M. Matthey parle ensuite des impôts sur les gains en capital, successions – donations, gains de loterie, amnistie. Cette rubrique a rapporté CHF 215'445.— contre CHF 40'000.— mis au budget. Cette belle différence provient principalement d'impôts sur les successions.

M. Matthey passe aux services communaux. Pour la déchetterie, CHF 7'603.— ont été prélevés au fonds communal pour le paiement d'une facture de ENV pour une analyse de notre déchetterie. Le versement au fonds communal a été donc de CHF 10'480.— seulement.

En ce qui concernant le service de l'épuration des eaux usées, M. Matthey rappelle la taxe fédérale concernant les micropolluants qui se monte à CHF 6'800.--. Cette taxe a été prise en charge par le fonds communal et non prélevée auprès des contribuables. Au niveau du service des eaux, la contribution au SEHA se monte à CHF 56'758.--, contre CHF 75'000.— budgétisés. La consommation a été moins élevée que prévue (moins de fuites également). Le bénéfice du service a donc été versé sur le fonds communal des eaux.

M. Matthey parle ensuite du service des forêts où les contributions au triage forestier ont été moins élevées que budgétisées, les ventes de bois ont également été moins élevées que prévues. M. Matthey rappelle encore la mise en réserve forestière à Pietschiesson qui nous a rapporté une subvention de CHF 108'900.—. Cette dernière a été virée au fonds forestier d'exploitation.

M. Matthey présente ensuite un comparatif comptes-budget où l'on peut constater une augmentation des charges sociales par rapport à 2015. Ressortent également les amortissements extraordinaires ainsi que l'impôt sur les successions et les revenus des PM.

M. Matthey présente ensuite les **investissements** réalisés en 2016 :

Le réaménagement de la rue du Collège, secteur génie civil a coûté CHF 214'278.— en 2016. Une dernière facture concernant le crédit d'étude pour le réaménagement de la rue du Collège se trouve encore dans les comptes 2016 (CHF 150.--). L'aménagement d'un abri postal et d'un trottoir au Clôtre est terminé (dernière facture payée en 2016 CHF 1'367.--). L'acquisition d'une broyeuse (motofaucheuse) pour la voirie s'est montée à CHF 31'400.--. Le remplacement des luminaires du village a coûté CHF 86'400.— en 2016. Reste encore ceux de la rue du Collège et du 23-Juin à remplacer durant les travaux de réaménagement.

L'élaboration du plan spécial La Banderatte a coûté cette année CHF 8'640.— et le PAI, plan d'alarme et d'interventions, CHF 16'178.--.

L'alarme installée au bâtiment communal se monte CHF 19'100.--.

Enfin, le réaménagement de la rue du Collège, secteur évacuation des eaux a coûté CHF 59'132.— et le secteur eau potable CHF 74'500.--.

Au niveau du bilan, M. Matthey explique que les liquidités ont augmenté de CHF 62'000.— par rapport à 2015.

Au terme de cette présentation, M. le Vice-Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question particulière. M. le Vice-Président remercie vivement M. Matthey pour son excellente présentation, clôt la discussion et demande à l'Assemblée :



## **Approuvez-vous les comptes de l'exercice 2016 ainsi que les dépassements budgétaires ?**

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2016 à l'unanimité.

### **6. Divers.**

M. le Vice-Président donne la parole à M. Yanick Matthey pour des informations concernant le réaménagement de la rue du Collège et de la rue de la Chaive.

Il explique que le gros œuvre de la rue du 23-Juin, du carrefour de la Banderatte ainsi que du carrefour du Varandin devrait être terminé la semaine du 21 juillet 2017. L'entreprise Donzé sera fermée durant 3 semaines, soit jusqu'au 11 août. Les coûts sont bien maîtrisés. Si aucun problème important ne survient sur la fin des travaux, hors subventions, nous devrions arriver à un montant inférieur à CHF 2'200'000.— (crédit voté CHF 2'360'000.--). Les subventions se monteront à CHF 380'000.--, dont CHF 200'000.— du Patenschaft.

M. Matthey présente ensuite un plan du carrefour de la Banderatte où les deux voies séparées actuelles seront supprimées pour faire une seule voie, plus pratique pour le trafic. De plus, la chaussée sera refaite sur 30 mètres supplémentaires.

M. Matthey en vient à la rue de la Chaive :

En effet, au vu des dommages collatéraux dus aux passages de Car Postal durant les travaux de la Rue du Collège, la chaussée a été fortement endommagée et doit être refaite. Toutefois, il ne suffira pas de refaire l'enrobé, car les conduites d'eau ont toutes environs 80 ans.

De ce fait, le Conseil communal préconise de réfectionner toute la rue en profitant des synergies et des conditions actuelles, d'autant plus que les dommages sont consécutifs aux travaux de la rue du Collège. Le coût de ces travaux sera de CHF 235'000.— et pourra être intégré dans le crédit de construction de la rue du Collège (dépassement potentiel du crédit de CHF 75'000.--). M. Matthey précise que le gain sera de minimum CHF 100'000.— en procédant ainsi étant donné qu'il n'y aura pas lieu de refaire toute une procédure d'appel d'offres.

M. le Vice-Président remercie M. Matthey pour toutes ces précieuses explications et donne la parole à M. François Minger, maire, pour des informations générales.

M. Minger indique que le petit magasin du village fermera ses portes ce samedi à 17h00. Pour l'instant il n'y aura pas de repreneur. Plusieurs personnes ayant été intéressées par cette reprise, mais n'ayant pas trouvé d'arrangement avec la propriétaire. A ce stade, M. Minger explique que 2 variantes se dessinent:

La commune vient de racheter la grange située à la rue du Collège 31 (lotissement Le Collège – terrains CPJU) et projette d'y installer le local de voirie et d'y créer une surface commerciale où il sera possible d'y implanter un petit magasin.

Deuxième variante possible, un investisseur est intéressé à racheter le restaurant du Cheval Blanc. Le bâtiment serait refait à neuf et comprendrait un restaurant et un petit magasin. Le projet est en cours de validation auprès de la banque. M. Minger confirme donc à l'Assemblée que Courtedoux aura prochainement un nouveau petit magasin, soit à la rue du Collège, soit au restaurant du Cheval Blanc.

M. Minger souhaite ensuite parler du nouveau règlement d'organisation du SIDP, qui devra être approuvé par les Assemblées communales d'ici la fin de cette année. M. Minger explique qu'il faudra être très prudent et vigilant dans ce dossier car le nouveau règlement modifiera grandement la compétence financière du comité de ce syndicat. M. Minger pense que la démocratie de proximité est en danger si le comité du SIDP obtient des compétences trop importantes, et qu'il ne doit plus en référer à son assemblée des délégués. Ce règlement sera présenté lors d'une Assemblée en fin d'année.

M. le Vice-Président remercie vivement M. Minger pour toutes ces précisions et ouvre la discussion.

M. Dominique Guenin souhaite savoir si l'acquisition des terrains de la CPJU (lotissement Le Collège) est officielle ? M. Minger lui répond par l'affirmative, l'acte de vente a été signé le 19 juin dernier.

M. Fabian Zürcher souhaite parler de la circulation à la rue de la Chaive. Il propose que la route soit coupée en deux. En effet, il constate que personne ne respecte le sens unique ni le panneau « bordiers autorisés ». M. Minger lui répond qu'il ne sera pas possible de couper cette route en deux. Il explique toutefois que le problème de sécurité routière a été abordé dernièrement en commission des travaux publics, un plan de mobilité sera proposé pour l'ensemble du village.

M. David Protti déclare que les places de parc freinent bien la circulation à la Chaive. Ces places de parc seront redessinées à la fin des travaux.

M. Dominique Guenin a remarqué des travaux de mesurage à la rue du Clôtre et à la Combatte, il demande de quoi d'agit-il ? M. Minger lui répond que la commune n'est pas au courant, il va se renseigner au Canton. Il sait que Car postal a fait pression au Canton pour que cette route cantonale soit refaite au plus vite.

M. Pascal Marchand se demande si le plan spécial du Pâquis est toujours en vigueur (Résidence Bonheur). M. Minger lui répond par l'affirmative, il ne connaît toutefois pas la durée du plan spécial, il va se renseigner au Canton. Le permis de construire est valable deux ans.

M. Frédéric Ramseyer souhaite revenir sur la soirée d'information du 31 mai dernier concernant le plan spécial La Banderatte. Il remercie le Conseil communal d'avoir pris en compte sa proposition de créer une zone de détente en bas la rue et de créer une zone verte au milieu du futur lotissement. M. Ramseyer se dit très satisfait.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président lève cette Assemblée en souhaitant un bon retour à chacune et à chacun dans son foyer. Il est 21h40.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**  
**Le Vice-Président:                      La Secrétaire :**

**Bernard Michel**

**Karine Cerf**